LIVRET CLUB

4, rue Pierre de COUBERTIN 49130 LES PONTS DE CE

Saison 2019 – 2020

Préambule

Il ne s'agit pas là d'un livret supplémentaire de règlements ! Le but est de répertorier les articles essentiels qui sont le plus souvent recherchés et occasionnent fréquemment des questions. Le contenu est perfectible et évolutif en fonction des observations que vous pourrez faire. C'est, me semble-t-il, un outil qui peut être diffusé auprès des dirigeants et accompagnateurs d'équipes. Et bien sûr, ce n'est qu'un aperçu de la réglementation générale qui est consultable sur les sites de la FFF et de la LFPL.

Les règlements généraux de la FFF (consultables sur le site de la FFF) et les règlements officiels de la Ligue de Football des Pays de Loire (consultables sur le site de la LFPL) s'imposent au District, à tous ses clubs et leurs licenciés.

Les règlements spécifiques au District (coupes et challenges notamment) et l'annexe 5 (dispositions financières spécifiques) sont consultables sur notre site foot49.fff.fr.

Guy RIBRAULT

Sommaire

Chapitre 1 : l'organisation générale (page 4)

- Les clubs, les obligations
- Les compétitions
- Les procédures

Chapitre 2 : les jeunes et le football animation (page 12)

Chapitre 3 Le Football diversifié (page 13)

- Le Futsal,
- Les Vétérans,
- Les Loisirs,
- Le Beach Soccer

Chapitre 4 : Nouvelles pratiques (page 14)

- Le Foot loisir Féminin
- Les challenges Futsal jeunes
- Le Foot en marchant

Chapitre 5 : l'organisation administrative et les contacts (page 15)

Chapitre 5 : où trouver les documents à télécharger sur le site du District ? (page 16)

Accessions et rétrogradations (page 17)

Calendriers seniors et jeunes (page 18)

Challenge Esprit club 49 (page 20)

Chapitre 1 : l'organisation générale

Les clubs, les obligations

1. Licences

- Au minimum 5 licences dirigeants. Art. 30 FFF et LFPL

  Une Sanction financière est appliquée à partir du 31 octobre.

  (Amende égale au double du prix de la licence par licence manquante)

  Age minimum pour obtenir une licence dirigeant : 16 ans révolus

- Nombre minimum de licenciés Art. 31 FFF et LFPL

  Minimum 11 joueurs

  (Le non-respect de cette obligation entraîne le refus ou la suspension de tout engagement)

- **Contrôle médical : dispositions** Art. 70 FFF et LFPL

Si le dernier certificat médical fourni date de moins de 3 ans et si la qualité de licencié a été conservée d'une saison sur l'autre, l'intéressé doit répondre à un questionnaire de santé.

S'il a répondu non à toutes les questions, il n'a pas de certificat médical à fournir. Il doit simplement attester, selon les modalités prévues par la F.F.F., sur la demande de licence (en ligne ou papier), avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de licence.

S'il a répondu oui à une ou plusieurs questions, il doit fournir un certificat médical. Consulter un médecin et présenter le questionnaire renseigné.

A noter que les dirigeants qui assurent des fonctions d'arbitres auxiliaires, d'arbitres centraux bénévoles ou d'arbitres assistants bénévoles doivent satisfaire à un contrôle médical.

2. Statut de l'arbitrage

<u>Statut fédéral de l'arbitrage</u> (voir règlement fédéral - statuts particuliers)

Nombre d'arbitres	Art. 41 statut de l'arbitrage
Arbitres supplémentaires	Art. 45 statut de l'arbitrage
Sanctions financières	Art. 46 statut de l'arbitrage
Sanctions sportives	Art. 47 statut de l'arbitrage
<u>Calendrier</u>	Art. 48 et 49 statut de l'arbitrage

31 août : date limite de renouvellement et de changement de statut
30 septembre : date limite d'information aux clubs (publication sur le site)
31 janvier : date limite de demande de licence des nouveaux arbitres
date limite de changement de clubs
étude de la première situation d'infraction
28 février : date limite de publication des clubs en infraction au 31 janvier
15 juin : date d'étude de la 2ème situation d'infraction incorporant la vérification de la réalisation du nombre de matchs par rapport au quota correspondant à chaque arbitre
30 juin : date limite de publication des clubs en infraction au 15 juin

- **Dispositions particulières à la Ligue des Pays de la Loire (sportives et financières)**

Un arbitre officiel minimum par club

- **Dispositions particulières au District de Maine et Loire (sportives et financières)**

Equipe Fanion en D3 : obligation d'un arbitre officiel

Principe financier:
1 arbitre par équipe senior (hommes et femmes) sauf pour les équipes réserves en D5
Les équipes réserves de clubs
- dont l'équipe fanion est en D2 ou D3
- et évoluant en D3 ou D4

peuvent être couvertes par un arbitre auxiliaire.

3. **Equipes de jeunes**. Obligation d'engagement.

Obligation d'engagement qui concerne les équipes supérieures des clubs jouant dans les championnats de <u>Ligue ou au plus haut niveau de District.</u>

Les obligations sont définies

- ***dans l'article 9 des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors masculins***
- ***et dans l'article 9 des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors féminines***

Les compétitions

- **Engagements** Art. 119 FFF et LFPL

- **Calendrier**

Demande de modification Art. 15 (*)

Heure officielle des matchs Art. 15 (*)

Priorité des rencontres Art. 18 (*)

- **Heures officielles des matchs**

Match principal 15 h et lever de rideau 13 h Art. 15 (*)

12 h 30 voire 12 h 00 (horaires d'hiver) pour les matchs de Coupe/Challenge

- **Terrains (organisation de la rencontre)**

Banc de touche Art. 25 (*)

Seules sont habilitées à prendre place sur le banc de touche les personnes licenciées suivantes, inscrites sur la feuille de match : 3 remplaçants, 4 encadrants en R1 et 3 pour les autres niveaux.

- **Saisie des résultats** Art. 35 (*)

- **Feuilles de matchs** Art. 28 (*)

- Retard de 1 à 4 jours : amende financière au club fautif
- Retard au-delà de 4 jours : amende financière et perte du match au club fautif sans en reporter le gain au club adverse.

- **F M I** Art. 139 bis FFF et LFPL

(*) → article des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors masculins

- **Présentation des licences**

Vérification des licences	Art. 141 FFF et LFPL
Contestation de qualification ou participation	Art. 141 bis FFF et LFPL

- **Arbitres**

Obligations : vérifications d'avant match	Art. 141 FFF et LFPL
Absence d'arbitre officiel désigné	Art. 24 (*)

En Division 1, une caisse de péréquation est mise en place pour le règlement des indemnités arbitres.

Pour toutes les compétitions départementales (seniors, jeunes, féminines et futsal) (championnat et coupes), le paiement de l'indemnité se fait par le District : prélèvement sur le compte des clubs puis paiement à l'arbitre.

- **Arbitrage en D5**

Un arbitre assistant peut devenir joueur et inversement.

Sauf blessure portée sur la feuille de match, une seule inversion est autorisée et s'effectue à la mi-temps uniquement.

- **Participation aux rencontres**

Respect des catégories d'âge	Art. 68, 73 et 153 FFF et LFPL
Changement de club	Art. 90 et 92 FFF et LFPL
Exemptions du cachet « mutation »	Art. 117 FFF et LFPL
Délai de qualification	Art. 89 FFF et LFPL

- **Equipes inférieures** Art. 167 FFF et LFPL

Attention aux forfaits, aux 5 dernières journées, à la dernière journée …

- **Joueurs suspendus** Art. 226 FFF et LFPL

Article souvent mal connu.

Le principe essentiel est que la suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition. Et par ailleurs, le joueur

ne peut reprendre avec une autre équipe de son club tant que celle-ci n'a pas disputé un nombre de rencontres égal à la suspension.

- **Ententes d'équipes seniors** Art. 39 bis FFF et LFPL

- **Forfaits** Art. 26 (*)

Attention aux forfaits lors des matchs retour

- **Match remis – Match à rejouer** Art. 120 FFF et LFPL

Un match remis est une rencontre qui n'a pas eu de commencement d'exécution à la date prévue.
Pour la qualification des joueurs, il faudra prendre en compte la nouvelle date.

Un match à rejouer est une rencontre qui a eu une exécution partielle ou totale et dont le résultat a été annulé ; cette rencontre doit être jouée de nouveau dans son intégralité. Pour la qualification des joueurs, il faut alors se référer à la date initialement prévue.

- **Règles de classement** Art. 11 et 37 (*)

Article 37 : pénalités pour violence et tricherie

Article 39 bis : Ententes
Les ententes seniors ne sont autorisées que dans le dernier niveau de District : elles ne peuvent donc pas accéder au niveau supérieur et aucun des clubs issus de l'entente ne peut bénéficier du classement de cette entente.

- **Nombre de joueurs avec le cachet mutation** Art. 160 FFF et LFPL

- **Surclassement U17, U16F et U17F** Art. 73 FFF et LFPL

- **Règles d'accession et rétrogradation** Art. 8.3 (*)

Les procédures …

- **Intempéries**

PROCEDURE « NORMALE » INTEMPERIES

1 Vendredi avant 16 h 00

Cliquez sur le formulaire pour y accéder

+ ARRÊTÉ MUNICIPAL

A envoyer à intemperies@foot49.fff.fr

Si procédure validée, match reporté par le District.

Si procédure non validée (ou non utilisée), le match n'est pas reporté.

Etape suivante

2 Vendredi après 16 h 00 et jusqu'à l'heure du match

Procédure dérogatoire pour les :
Seniors D4, D5, Vétérans, Seniors F, U18F U19, U17, U15

Cliquez sur le formulaire pour y accéder

+ ARRÊTÉ MUNICIPAL

A envoyer à intemperies@foot49.fff.fr

Formulaire de report par dérogation à l'article 17

L'arrêté municipal peut dans ce cas être transmis jusqu'au lundi minuit

SAUF pour les Seniors M (D1, D2, D3) : les équipes sont tenues de se présenter sur le terrain et une feuille de match attestant de la présence des joueurs des 2 équipes doit être établie.

3 PROCEDURE « D'URGENCE » INTEMPERIES

Sur décision du District le jeudi précédant le WE de compétition ➲ info sur site officiel + messagerie officielle des clubs
(Permanence d'élus du District qui traitent les demandes de report par arrêté municipal au cours du week-end)

Cliquez sur le formulaire pour y accéder

+ ARRÊTÉ MUNICIPAL

Au plus tard 3 h avant le début de la rencontre, La veille avant 19 h pour les matchs du lendemain matin.

A envoyer à intemperies@foot49.fff.fr

Formulaire d'impraticabilité

Si procédure validée, réponse de la permanence par mail

En l'absence des démarches 1, 2 (et 3 si procédure d'urgence décidée), les équipes sont tenues de se présenter sur le terrain.

Dans tous les cas, seul le District est tenu d'avertir les arbitres du report des rencontres (sauf pour les Vétérans)

- **Réserves et réclamations**

ARTICLE 141 bis FFF et LFPL : Contestation de la participation et/ou qualification des joueurs

➲ **Avant** la rencontre : **article 142 FFF et LFPL**

➲ **Au cours** de la rencontre : **article 145 FFF et LFPL**

➲ **Après** la rencontre :

- ☞ **article 187.1 FFF et LFPL** ☞ Réclamation d'après-match
- ☞ **article 187.2 FFF et LFPL** ☞ Evocation par la commission compétente

✋ Article 142 FFF et LFPL – Réserves avant la rencontre

➲ Nominales **OU** « sur l'ensemble de l'équipe »

➲ Motivées : mentionner le grief précis opposé à l'adversaire.

En seniors : les réserves doivent être signées du Capitaine

En jeunes : les réserves doivent être signées du capitaine s'il est majeur, ou du dirigeant responsable

✋ Article 145 FFF et LFPL – Réserves au cours de la rencontre

Dans le cas d'un joueur non inscrit sur feuille de match et entrant en cours de partie :

➲ Réserve à formuler directement auprès de l'arbitre puis transcrite à la mi-temps ou à la fin du match. Motivée et signée (cf. article 142).

✋ Article 187.1 FFF et LFPL – Réclamation d'après match

➲ Concerne uniquement la participation et/ou qualification des joueurs (nominale – motivée – cf. 142).

✋ Article 187.2 FFF et LFPL – Evocation

➲ L'évocation est à l'initiative de la commission compétente (CDSR) dans les cas suivants :

- ☞ Fraude sur identité d'un joueur
- ☞ Participation d'un joueur
  - o non inscrit sur feuille de match
  - o licencié suspendu
  - o non licencié
- ☞ Fraude, tentative de fraude, dissimulation, fausse déclaration, etc. (cf. article 207)

ARTICLE 146 FFF et LFPL : Réserves Techniques

✋ **Contestation d'une décision de l'arbitre – en estimant qu'il fait une mauvaise application des lois du jeu**

➲ Réserve formulée par le capitaine (ou dirigeant responsable si le capitaine n'est pas majeur)

- ☞ à l'arrêt de jeu qui est la conséquence de la décision contestée
- ☞ Au premier arrêt de jeu si l'arbitre n'est pas intervenu.

Indiquer la nature des faits et à la décision qui prêtent à contestation

ARTICLE 143 FFF et LFPL : Réserves sur terrains et installations sportives

➲ Réserve formulée 45 minutes au plus tard avant l'heure officielle du coup d'envoi.

Dans tous les cas, les réserves (articles 142, 143, 145, 146) doivent être confirmées dans les 48 h ouvrable suivant le match.

- **Discipline**

Les sanctions disciplinaires d'un licencié sont notifiées

- Sur le compte Footclubs de son club
- par envoi de la décision sur l'espace personnel du licencié (Mon compte FFF) ou envoi recommandé.

Il n'y a plus de possibilité de prendre connaissance d'une sanction sur le site internet (CNIL).

Mise en place d'un nouveau barème de sanctions encourues par un spectateur licencié.

Comme pour les joueurs, l'arbitre peut délivrer les sanctions suivantes (rappel à l'ordre, avertissement/carton jaune et exclusion/carton rouge) aux dirigeants sur le banc. Si le contrevenant ne peut être identifié, c'est l'entraineur majeur, responsable, présent dans la zone technique, qui écopera de la sanction.

Purge des sanctions (art 226 §6) : les sanctions supérieures à 2 matchs, même assorties du sursis, sont purgées dans chacune des pratiques pour laquelle l'intéressé est licencié (Football libre, Futsal, Loisir, Beach Soccer)

- **Appel réglementaire et appel disciplinaire** Art 188, 189 et 190 FFF et LFPL

Le droit d'appel n'est pas subordonné au versement d'une somme d'argent. Les frais de procédure (250 €) sont mis à la charge du club sanctionné ou du club auquel appartient le licencié sanctionné.

- **Droit d'évocation pour** : Art. 187 FFF et LFPL

- Fraude sur identité
- Falsification, dissimilation
- Inscription en tant que joueur d'un licencié suspendu
- Feuille de match avec résultat sans match effectivement joué
- Participation en tant que joueur d'un non licencié
- Participation d'un joueur d'une équipe forfait en équipe inférieure le même jour

Nulle pénalité ne peut être prononcée sans que l'intéressé ait été appelé à fournir ses moyens de défense

Chapitre 2 : les jeunes et le foot animation

- **Horaires saison 2018-2019**

U6 à U11 : samedi après-midi à 14 h 30 sauf changement du club recevant
U13 et U14F : samedi matin 10 h 45
U15 : samedi matin 10 h 30 ou dimanche matin 10 h 30
U17 : samedi après-midi 15 h ou 18 h ou dimanche matin 10 h 30
U18F et U19 : samedi après-midi 15 h ou 18 h ou dimanche matin 10 h 30 ou dimanche après-midi 13 h

Pour le foot à 11, choix du club recevant pour toute la phase

- **Sur-classement** :

Maximum de 3 U7 par équipes avec les U8-U9
Maximum de 3 U9 par équipes avec les U10-U11
Maximum de 3 U11 par équipes avec les U12-U13
Maximum de 3 U13 par équipes avec les U14-U15
Pas de limitation d'utilisation de U15 en U16 et U17
Pas de limitation d'utilisation de U17 en U18 et U19 Art. 73 FFF et LFPL

- **Compétitions départementales 49** :

Participation des U20 en championnat, coupe d'Anjou et Challenge de l'Anjou U19 : **5** U20 sont autorisés (particularité 49)

Caisse de péréquation en championnat départemental pour les catégories U19, U17 et U15. Le barème retenu est 1,5 € par kilomètre « aller ».

- **Changement de club**

Autorisation obligatoire du club quitté à partir des U12 en cas de changement de club hors période.

- **Possibilité de jouer dans 2 clubs différents** :

Jusqu'aux U11 après autorisation délivrée par la Ligue

- **Foot animation** :

1. Catégories gérées par la commission « U7 – U9 »
   - U6 – U7 : Foot à 3
   - U8 – U9 : Foot à 5

2. Catégories gérées par la commission « U11 – U13 »
   - U10 - U11 : foot à 8
   - U12 – U13 : foot à 8

Chapitre 3 : Le football diversifié

→ **3 pratiques régulières : VETERANS – LOISIRS – FUTSAL**

Ces trois pratiques font chacune l'objet d'un livret remis lors des réunions de début de saison.

A noter que les

- Forfaits en Championnat et en Coupes,
- les avertissements et exclusions,
- les retards de numérisation de feuilles de Match,
- les absences de licences
- et la présence de joueurs non qualifiés

ont le même traitement que celui effectué pour toute compétition et sont sanctionnés **sportivement et financièrement**.

Notamment

- les avertissements, exclusions et incidents hors match sont traités par la Commission Départementale de Discipline. Des sanctions complémentaires pourront être appliquées par les commissions gérant la pratique.
- Les forfaits sont traités par la Commission Départementale Sportive et règlementaire.

VETERANS

CHAMPIONNAT 2019-2020	COUPES
Matchs Aller/Retour **D1 – Groupe unique** **D2 – Groupe unique** **D3 – Groupe unique** **D4 – Deux phases**	**Anjou Vétérans** **Amitié Vétérans** **Paul AUGELLE (Quadras)**

LOISIRS

CALENDRIER	COUPE
Groupes ANGERS : Matchs Aller/Retour **Groupe CHOLETAIS : Math Aller seul**	**Amitié Loisirs avec une consolante**

FUTSAL

CHAMPIONNAT	COUPES
D1 – Groupe unique **D2 – Groupe unique**	**Anjou Futsal** **Anjou futsal féminine** **Challenges Futsal Jeunes**

Chapitre 4 : Nouvelles pratiques

Des expériences se mettent en place

- **Foot loisir féminin (un rendez-vous par mois)**

- **Challenges Futsal pour les U15, U17, U18F et U19**

- **Foot en marchant**

Consultez le site du District

Ou

Prenez contact avec l'équipe technique du District

Chapitre 5 : organisation administrative et contacts

Président president@foot49.fff.fr

Permanence téléphonique : 02 41 57 67 97
du lundi au vendredi de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h

Bureaux ouverts au public
du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h

- **Contact général, Secrétariat du Président, Commission des Terrains et Installations, FAFA** — delphine.robert@foot49.fff.fr
- **Comptabilité, Commission des jeunes, Modifications au calendrier (dates, horaires, terrains)** — christine.eveno@foot49.fff.fr
- **Arbitrage**
  Football diversifié (Loisirs et Futsal) — stephanie.daudin@foot49.fff.fr
- **Commission de discipline, Commission Sportive et Règlementaire, CD Vétérans** — audrey.fosse@foot49.fff.fr
- **Commission Féminine** — alexandra.chiron@foot49.fff.fr
- **Technique** — yohann.lhommede@foot49.fff.fr
  arnaud.maindrou@foot49.fff.fr
  françois.lecoq@foot49.fff.fr
- **Feuilles de plateau « football animation »** — fdmanimation@foot49.fff.fr
- **Procédure exceptionnelle intempéries** — intemperies@foot49.fff.fr

Chapitre 6 : Où trouver les documents à télécharger sur le site du District …

En rubrique Documents

Docs pratiques …

En sélectionnant une catégorie,

tous les documents dont vous pouvez avoir besoin sont disponibles.

Règles d'accessions et de rétrogradations - Saison 2019/2020

Accession 1ers et 2èmes de D1 2019/2020 en R3 2020/2021		4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Descente de R3 2019/2020 en D1 2020/2021	2 D1	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Passage de D1 2019/2020 à D1 2020/2021														
Maintien Equipes de D1 en D1		16	16	15	15	14	14	13	13	12	11	10	9	8
Maintien 3èmes à 6èmes de D1 en D1		8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Maintien 7èmes de D1 en D1		2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	
Maintien 8èmes de D1 en D1		2	2	2	2	2	2	2	2	2	1			
Maintien 9èmes de D1 en D1		2	2	2	2	2	2	1	1					
Maintien 10èmes de D1 en D1		2	2	1	1									
Accession 1ers de D2 en D1		4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Accession 2èmes de D2 en D1		4	3	3	2	2	1	1						
		24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
Passage de D2 2019/2020 à D2 2020/2021	4 D2													
Maintien Equipes de D2 en D2		32	33	32	33	32	33	32	33	32	32	32	31	30
Descentes des 11èmes et 12èmes de D1 en D2		4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Descentes des 10èmes de D1 en D2				1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Descentes des 9èmes de D1 en D2								1	1	2	2	2	2	2
Descentes des 8èmes de D1 en D2											1	2	2	2
Descentes des 7èmes de D1 en D2													1	2
Maintien 2èmes de D2 en D2			1	1	2	2	3	3	4	4	4	4	4	4
Maintien 3èmes à 8èmes de D2 en D2		24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
Maintien 9èmes de D2 en D2		4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	3	2
Maintien 10èmes de D2 en D2		4	4	3	3	2	2	1	1					
Accession 1ers de D3 en D2		6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Accession 2èmes de D3 en D2		6	5	5	4	4	3	3	2	2	1			
		48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48
Passage de D3 2019/2020 à D3 2020/2021	6 D3													
Maintien Equipes de D3 en D3		48	49	48	49	48	49	48	49	48	49	49	49	48
Descentes des 11èmes et 12èmes de D2 en D3		8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Descentes des 10èmes de D2 en D3				1	1	2	2	3	3	4	4	4	4	4
Descentes des 10èmes de D2 en D3													1	2
Maintien 2èmes de D3 en D3			1	1	2	2	3	3	4	4	5	6	6	6
Maintien 3èmes à 9èmes de D3 en D3		42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42
Maintien 10èmes de D3 en D3		6	6	5	5	4	4	3	3	2	2	1	1	
Accession 1ers de D4 en D3		8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Accession 2èmes de D4 en D3		8	7	7	6	6	5	5	4	4	3	3	2	2
		72	72	72	72	72	72	72	72	72	72	72	72	72
Passage de D4 2019/2020 à D4 2020/2021	8 D4													
Maintien Equipes de D4 en D4		64	65	65	66	66	67	67	68	68	69	69	69	68
Descentes des 11èmes et 12èmes de D3 en D4		12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Descentes des 10èmes de D3 en D4				1	1	2	2	3	3	4	4	5	5	6
Maintien 2èmes de D4 en D4			1	1	2	2	3	3	4	4	5	5	6	6
Maintien 3èmes à 9èmes de D4 en D4		56	56	56	56	56	56	56	56	56	56	56	56	56
Maintien 10èmes de D4 en D4		8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	7	6
Accession 1ers de D5 en D4		10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Accession 2èmes de D5 en D4		10	9	8	7	6	5	4	3	2	1			
		96	96	96	96	96	96	96	96	96	96	96	96	96
Passage de D5 2019/2020 à D5 2020/2021	10 D5													
Maintien Equipes de D5 en D5		89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	99	99
Descentes des 12èmes de D4 en D5		8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Descentes des 11èmes de D4 en D5		8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Descentes des 10èmes de D4 en D5													1	2
Maintien 2èmes de D5 en D5		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	10	10
Maintien 3èmes à 12èmes de D5 en D5		89	89	89	89	89	89	89	89	89	89	89	89	89
		105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115	116	117
		345	346	347	348	349	350	351	352	353	354	355	356	357

2 D1	24 équipes
4 D2	48 équipes
6 D3	72 équipes
8 D4	96 équipes
10 D5	109 équipes

Mise à jour le 10 septembre 2019

17/09/2019

Calendrier général des compétitions 2019-2020

Calendrier Seniors Saison 2019-2020

	Vacances scolaires	Dates	National 1	National 2	National 3	R1-R2-R3 D1-D2-D3-D4	D5	C.Foe	C L F P L	Chge réserves	Cpe Anjou	Chal.Anjou	C.Réserves	Ch.District	Dates	Vacances scolaires	
Août	VSD	2-3-4	J1												2-3-4	VSD	Août
	VSD	9-10-11	J2	J1											9-10-11	VSD	
	VSD	16-17-18	J3	J2	J1										16-17-18	VSD	
	VSD	23-24-25	J4	J3	J2	CF	CF	t 1							23-24-25	VSD	
	VSD	30-31-1	J5	J4	J3	CF	CF	t 2	t 1	J1					30-31-1	VSD	
Sept	VSD	6-7-8	J6	J5	J4	J1									6-7-8	VSD	Sept
	VSD	13-14-15	J7	J6	CF/MR	CF/MR	CF/MR	t 3	t 2	J2		p*1	Poules J1		13-14-15	VSD	
	VSD	20-21-22	J8	J7	J5	J2	J2								20-21-22	VSD	
	VSD	27-28-29	J9	CF/MR	CF/MR	CF/MR	CF/MR	t 4	t 3	J3	T1	p*2	Poules J2		27-28-29	VSD	
oct.	VSD	4-5-6	J10	J8	J6	J3	J3								4-5-6	VSD	oct.
	MM	8-9	MR	MR											8-9	MM	
	VSD	11-12-13	CF/MR	CF/MR	CF/MR	CMR	CMR	t 5	t 4	J4	T2	p*3 T1	Poules J3		11-12-13	VSD	
	VSD	18-19-20	J11	J9	J7	J4	J4								18-19-20	VSD	
	VSD	25-26-27	CF/MR	CF/MR	CF/MR	CMR	CMR	t 6	t 5	J5	T3	p*4 T2	p*4	TI	25-26-27	VSD	
	V	Vendredi 1er novembre													Vendredi 1er novembre	V	
Nov	SD	2-3	J12	J10	J8	J5	J5								2-3	SD	Nov
	SD	9-10	J13	J11	J9	J6	J6								9-10	SD	
	L	Lundi 11 novembre													Lundi 11 novembre	L	
	MM	12-13	MR	MR											12-13	MM	
	VSD	15-16-17	CF/MR	CF/MR	CF/MR	CMR	J1	t 7	t 6	J6	T4	p*5 T3	p5		15-16-17	VSD	
	VSD	22-23-24	J14	J12	J10	J7	J7								22-23-24	VSD	
	VSD	29-30-1	J15	J13	J11	J8	J8								29-30-1	VSD	
Déc.	MM	3-4	MR	MR											3-4	MM	Déc.
	VSD	6-7-8	CF/MR	CF/MR	CF/MR	CF MR	CF MR	t 8	t7		T5	T4	TI	1/32	6-7-8	VSD	
	VSD	13-14-15	J16	J14	J12	J9	J9								13-14-15	VSD	
	VSD	20-21-22	J17	J15	CMR	CMR	CMR				T5	T4	TI	1/32	20-21-22	VSD	
	M	Mercredi 25 décembre	Trêve					Trêve			Trêve				Mercredi 25 décembre	M	
	VSD	27-28-29	Trêve					Trêve			Trêve				27-28-29	VSD	
Janvier	M	Mercredi 1er janvier	Trêve					Trêve			Trêve				Mercredi 1er janvier	M	Janvier
	VSD	3-4-5	CF/MR	CF/MR	CMR	CMR	CMR	1/32	T		T	T			3-4-5	VSD	
	VSD	10-11-12	J18	J16	CMR	CMR	CMR		T		T	T	1/16	1/16	10-11-12	VSD	
	VSD	17-18-19	CF/MR	CF/MR	J13	J10	J10	1/16							17-18-19	VSD	
	VSD	24-25-26	J19	J17	J14	J11	J11								24-25-26	VSD	
	MM	28-29	CF/MR	CF/MR				1/8							28-29	MM	
Février	VSD	31-1-2	J20	MR	CMR	CMR	CMR		T		T	T	1/16	1/16	31-1-2	VSD	Février
	VSD	7-8-9	J21	J18	J15	J12	J12								7-8-9	VSD	
	MM	11-12	CF/MR	CF/MR				1/4							11-12	MM	
	VSD	14-15-16	J22	J19	J16	CMR	CMR		T		T	T	1/8	1/8	14-15-16	VSD	
	VSD	21-22-23	J23	J20	CMR	CMR	CMR		T		T	T	1/8	1/8	21-22-23	VSD	
	VSD	28-29-1	J24	MR	J17	J13	J13								28-29-1	VSD	
Mars	MM	3-4	CF/MR	CF/MR				1/2							3-4	MM	Mars
	VSD	6-7-8	J25	J21	J18	J14	J14								6-7-8	VSD	
	VSD	13-14-15	J26	J22	J19	J15	J15								13-14-15	VSD	
	VSD	20-21-22	J27	J23	CMR	CMR	CMR		T		T	T	1/4	1/4	20-21-22	VSD	
	VSD	27-28-29	J28	MR	J20	J16	J16								27-28-29	VSD	
Avril	MM	31-1	MR	MR											31-1	MM	Avril
	VSD	3-4-5	J29	J24	J21	J17	J17								3-4-5	VSD	
	VSD	10-11-12	J30	J25	CMR	CMR	CMR		T		T	T	1/4	1/4	10-11-12	VSD	
	L	lundi 13: Pâques			CMR	CMR	CMR		T		T	T			lundi 13: Pâques	L	
	VSD	17-18-19	J31	J26	J22	J18	J18								17-18-19	VSD	
	VSD	24-25-26	MR	MR	J23	J19	J19	F							24-25-26	VSD	
Mai	V	Vendredi 1er mai			CMR	CMR	CMR		T		T	T			Vendredi 1er mai	V	Mai
	SD	2-3	J32	J27	CMR	CMR	CMR		T		T	T	1/2	1/2	2-3	SD	
	V	Vendredi 8 mai							T		T	T			Vendredi 8 mai	V	
	SD	9-10	J33	J28	J24	J20	J20								9-10	SD	
	VSD	15-16-17	J34	J29	J25	J21	J21								15-16-17	VSD	
	J	Jeudi 21 mai: Ascension			CMR	CMR	CMR		T		T	T	1/2	1/2	Jeudi 21 mai: Ascension	J	
	VSD	22-23-24		J30	J26	J22	J22								22-23-24	VSD	
	VSD	29-30-31													29-30-31	VSD	
Juin	L	Lundi 1er : Pentecôte													Lundi 1er : Pentecôte	L	Juin
	VSD	5-6-7													5-6-7	VSD	
	VSD	12-13-14													12-13-14	VSD	
	VSD	19-20-21													19-20-21	VSD	
	VSD															VSD	

CMR *Coupe Matchs Remis*
T *Tour de Coupe*

Mise à jour le 19/06/2019

		Gamb.	U18 Ligue	U19 Ligue	U19 District	U16 Ligue	U17 Ligue	U17 District	U14 / U15 Li-	U15 District	U14 Dist- *
30 août-1er septembre		T1									
07-08 septembre			J1	J1	J1	J1	J1	J1	J1	J1	J1
14-15 septembre			J2	J2	J2	J2	J2	J2	J2	J2	J2
21-22 septembre			J3	J3	J3	J3	J3	J3	J3	J3	J3
28-29 septembre		T2	CPDL/MR	CPDL/MR	Cp/MR	CPDL/MR	CPDL/MR	Cp/MR	J4	J4	J4
05-06 octobre			J4	J4	J4	J4	J4	J4	J5	J5	J5
12-13 octobre			J5	J5	J5	J5	J5	J5	J6	J6	J6
19-20 octobre	vacances		J6	J6	J6	J6	J6	J6	J7	J7	J7
26-27 octobre	vacances	T3	Cp/MR	MR	Cp/MR	MR	MR	MR	Cp Futsal U15	MR	MR
02-03 novembre	vacances	T4	Cp/MR	MR	Cp/MR	MR	MR	Cp/MR	Cp Futsal U15	MR	MR
09-10 novembre			J7	J7	J7	J7	J7	J7	J1	J1	J1
Lundi 11 novembre	Armistice		MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR
16-17 novembre		Fin Rég	CPDL/MR	CPDL/MR	Cp/MR	CPDL/MR	CPDL/MR	Cp/Ch/MR	J2	J2	J2
23-24 novembre			J8	J8	Cp/MR	J8	J1	J1	J3	J3	J3
30 novembre-1er décembre			J9	J9	J1	J9	J2	J2	MR	Cp/Ch/MR	MR
07-08 décembre			J10	J10	J2	J10	J3	J3	J4	J4	J4
14-15 décembre		1/64e	J11	J11	J3	J11	J4	J4	J5	J5	J5
21-22 décembre	vacances				MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR
28-29 décembre	vacances										
04-05 janvier	vacances				Futsal	MR	MR	Futsal	Cp Futsal U14	Futsal	Futsal
11-12 janvier		1/32e	CPDL/MR	CPDL/MR	Cp/Ch/MR	J12	MR	Cp/Ch/MR	Cp Fu 14 ID15	Cp/Ch/MR	MR
18-19 janvier			J12	J12	J4	J13	J5	J5	MR	Cp/Ch/MR	MR
25-26 janvier			J13	J13	J5	Stage U16	MR	Cp/Ch/MR	J6	J6	J6
1er-02 février		1/16e	J14	J14	J6	J14	J6	J6	J7	J7	J7
08-09 février			J15	J15	J7	J15	J7	J7	MR	Cp/Ch/MR	MR
15-16 février	vacances		MR	MR	Cp/Ch/MR	MR	MR	Cp/Ch/MR	Fin. Futsal	Cp/Ch/MR	MR
22-23 février	vacances	1/8e	MR	MR	Cp/Ch/MR	MR	MR	Cp/Ch/MR		Cp/Ch/MR	MR
29 fév-1er mars	vacances		CPDL/MR	CPDL/MR	Cp/Ch/MR	CPDL/MR	CPDL/MR	Cp/Ch/MR		Cp/Ch/MR	MR
07-08 mars			J16	J16	J1	J16	J1	J8	J1	J8	J8
14-15 mars		1/4	J17	J17	J2	J17	J2	J9	J2	J9	J9
21-22 mars			CPDL/MR	CPDL/MR	Cp/Ch/MR	CPDL/MR	CPDL/MR	Cp/Ch/MR	MR	Cp/Ch/MR	MR
28-29 mars			J18	J18	J3	J18	J3	J10	J3	J10	J10
04-05 avril			J19	J19	J4	J19	J4	J11	J4	J11	J11
11-12 avril	vacances	1/2	CPDL/MR	CPDL/MR	Cp/Ch/MR	MR	MR	Cp/Ch/MR	MR	Cp/Ch/MR	MR
Lundi 13 avril	lundi de Pâques		MR	MR	Cp/Ch/MR	MR	MR	Cp/Ch/MR	MR	Cp/Ch/MR	MR
18-19 avril	vacances		CPDL/MR	CPDL/MR	Cp/Ch/MR	MR	Stage U17	Cp/Ch/MR	MR	Cp/Ch/MR	MR
25-26 avril	vacances	Finale	J20	J20	J5	J20	J5	J12	J5	J12	J12
Vendredi 1er mai	Fête du Travail				Cp/Ch/MR			Cp/Ch/MR		Cp/Ch/MR	MR
02-03 mai			J21	J21	J6	J21	J6	J13	J6	J13	J13
Vendredi 8 mai	Victoire				Cp/Ch/MR			Cp/Ch/MR		Cp/Ch/MR	MR
09-10 mai			MR	MR	Cp/Ch/MR	CPDL/MR	CPDL/MR	Cp/Ch/MR	MR	Cp/Ch/MR	MR
16-17 mai			J22	J22	J7	J22	J7	J14	J7	J14	J14
Jeudi 21 mai	Ascension			Fin. CPDL	Cp/Ch		Fin. CPDL	Cp/Ch	Fin. U15 LFPL	Cp/Ch	* modification possible selon engagements en haut 2
23-24 mai					Cp/Ch			Cp/Ch		Cp/Ch	
30-31 mai et 1er juin	Pentecôte				Cp/Ch			Cp/Ch		Cp/Ch	

CHALLENGE ESPRIT CLUB 49

Citoyenneté – Education - Engagement

Le but premier/Objectif :

Valoriser les clubs ayant la volonté de s'engager à travers un comportement sportif-citoyen

Clubs et compétitions concernées :

- **Tous les clubs du Maine et Loire ayant au moins une équipe dans un championnat en compétition en ligue et/ou district**
  - **Ne concerne pas le championnat Loisirs : pas de classement, pas d'obligation de résultat.**

	CRITERES	POINTS POSITIFS	POINTS NEGATIFS
1	**Mettre en place une action** (« Supporter, c'est Respecter ! », PEF – Fiches Actions : 3 critères retenus : Engagement citoyen, fair-play et règle du jeu/arbitrage)	**+ 20 points** par action (maximum 200 points)	
2	**Exclusions et sanctions disciplinaires**		**-20 points** par licencié sanctionné
3	**Exclusions Temporaires**		**-5 points** par carton blanc
4	**Formation à l'arbitrage**	**+ 20 points** par arbitre officiel **+ 10 points** par arbitre auxiliaire	
5	**Fidélisation des arbitres**	**+ 5 points** par arbitre officiel et par année de présence dans le club **+ 3 points** par arbitre auxiliaire et par année de présence dans le club (maximum 100 points)	
6	**Formation d'expert et participation aux réunions de formation d'accompagnateur d'équipe**	**Expert : + 20 points**/expert formé **Acc. Équipe : + 10 points** par présence du club dans chacune des catégories (U9-U11-U13-U14F)	
7	**Féminisation** (présence de licenciée(s) féminine(s) dans le club)	**+ 5 points** par licenciée féminine (autre que « joueuses »)	
8	**Participation aux réunions obligatoires** (Assemblée Générale, Secteurs, Foot Animation septembre et janvier)	**+ 5 points** par réunion	
9	**Présence de licencié(e)(s) animateur(trice) (s), éducateur(trice)(s) et technique(s)** dans le club	Ratio du nombre d'éducateur (trice) (s) par rapport au nombre équipe(s) dans le club (U9 à vétérans) : **100 % = 50 points** (retrait de 5 points tous les 10%)	
10	**Forfait(s)**		**-10 points** par forfait partiel d'une équipe **-30 points supplémentaires** par forfait général d'une équipe

Critères éliminatoires :
Sanction(s) d'un dirigeant ou éducateur lors d'une rencontre > 2 matchs de suspension ferme
Cartons rouges > 8 matchs de suspension ferme
Toutes sanctions grave ou importante telle que bagarre entre joueurs et/ou supporters, tout envahissement de terrain, tout manquement à l'éthique, tricherie, tout acte de racisme avéré…
Tout club ayant eu un retrait d'au moins 1 point dans le cadre de l'article 37 des Règlements Généraux de la LFPL

Les dix premiers sont récompensés.

- **1er : valeur globale de 1000 €**
- **2ème : valeur globale de 800 €**
- **3ème : valeur globale de 600 €**
- **4ème à 10ème : valeur globale de 400 €**

NOTRE ACTION …

Nous nous tenons à votre écoute pour vous accompagner sur une journée événementielle.